

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 20
Votants	: 26
Convocation et affichage	: 30/11/2018
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Antoinette SCHERER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Christian ARCHIER, Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Christophe DELORD, Christian FOREL, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Armand VALLET, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Denis DUCHAMP (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Patrice GIRARD (pouvoir à Laurent MARCE), Edith MANTELIN (pouvoir à Simon PLENET), Patrick OLAGNE (pouvoir à Christophe DELORD), Thomas TOULARASTEL (pouvoir à Céline BONNET).

Etaient absents et excusés : Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Yves FRAYSSE, Benoit GAUTHIER, René SABATIER, Denis SAUZE

BC-2018-390 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCES DU 12 JUIN ET DU 12 JUILLET 2018

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du Bureau Communautaire des séances du 12 juin et du 12 juillet 2018,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-391 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les créations de postes suivantes :

Emplois créés	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Ingénieur territorial	A	1	35h/ TC
Attaché territorial	A	1	35h/TC
Attaché territorial	A	1	17,5h / TNC
Technicien territorial	B	3	35h/TC
Rédacteur territorial	B	1	35h/TC
Adjoint administratif	C	2	35h/TC

APPROUVE la suppression de poste suivante :

Emplois supprimés	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	C	1	28h/TNC
Attaché territorial	A	1	35h/TC

PRECISE que les postes relatifs au transfert de la compétence eau potable sont créés sous réserve de l'aboutissement de l'évolution statutaire relative à ce transfert,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-392 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE (2018-2020) AVEC LA FEDERATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBERALES ANNONAY +

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

ATTRIBUE une subvention de 20 000 euros à la fédération de commerçants Annonay + pour l'année 2018

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-393 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE AVEC LA FEDERATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES CANTON VIE ENSEMBLE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

ATTRIBUE une subvention de 10 000 euros par an pendant trois ans à partir de 2018 à l'union commerciale « Canton Vie Ensemble », sous réserve du vote, chaque année, des crédits au budget primitif,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-394 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE AVEC LA FÉDÉRATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES ATOUTS VAL D'AY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

ATTRIBUE une subvention de 1000 euros par an pendant trois ans à partir de 2018 à l'union commerciale Atouts Val d'Ay sous réserve du vote des crédits, chaque année, lors de l'adoption du budget primitif,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-395 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - SAINT CLAIR - CESSIION DE PARCELLES A LA COMMUNE DE SAINT-CLAIR POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES OU DE PISTES CYCLABLES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CÈDE à l'euro symbolique à la commune de Saint-Clair, les parcelles suivantes :

- zone de Chantecaille :

parcelles cadastrées B 1138 (872 m²) et B 1140 (72 m²),

- zone de Massas :

parcelles cadastrées B 1560 (182 m²), B 1561 (53 m²) et B 1564 (79 m²)

- zone de Gourdanel :

parcelles cadastrées B 1130 (517 m²)

- secteur de La Gode :

parcelles cadastrées A 2559 (97 m²), A 2560 (420 m²), A 2561 (103 m²), A 2562 (317 m²) et parcelle A 2563 (83 m²)

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition des parcelles,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-396 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE MARENTON - ANNONAY - CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR BERTRAND LAPIZE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CÈDE le tènement de 5 000 m² à prendre sur les parcelles cadastrées BE 96, 921, 997 et 999 sur la zone d'activité de Marenton à Annonay, au prix de 27 € HT/m² soit un total de 135 000 € HT, à la société Lapize de Sallée, ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-397 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA GARE ROUTIERE, DE SON PARVIS ET DE L'ESPACE PUBLIC DU PROJET ' RIVES DE FAYA ' - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LA COMMUNE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant Annonay Rhône Agglo et la commune d'Annonay, en vue de la passation des marchés de travaux de l'aménagement de l'extension de la gare routière, de son parvis et de l'espace public du projet « Rives de Faya »,

DESIGNE comme membres titulaires et suppléants de la commission de procédure adaptée du marché du groupement de commandes comme suit :

2 titulaires :

- Céline BONNET
- Thomas TOULARASTEL

2 suppléants :

- Denis SAUZE
- Alain ZAHM

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-398 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE COPROPRIETE NON ELIGIBLE AUX AIDES DE L'ANAH

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 786 € maximum à [REDACTED] syndic de l'immeuble situé 13 rue Montgolfier, pour les travaux d'embellissement de la cage d'escaliers de celui-ci.

PRÉCISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-399 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE RENOFUTE : ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS A 3 PROPRIETAIRES DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL
D'AIDE TEPCV**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une aide financière à trois propriétaires selon le règlement d'attribution pour un montant maximum de 14 500 € au total, dont 2 900 € financés par Annonay Rhône Agglo et 11 600 € financés via le fonds TEPCV, selon la répartition individuelle précisée dans le tableau ci-dessus,

PRECISE que le montant de la subvention accordée pour chacun des dossiers ci-dessus pourra être réajusté à la baisse en fonction des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce afférente à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-400 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA
FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES
ACTIONS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE
L'ENTENTE POUR LA VIA FLUVIA**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de convention ci-annexé,

VALIDE le principe d'une participation financière versée à la communauté de communes du Pays de Montfaucon, à la fin de l'opération pour le volet investissement, et annuellement pour le volet fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-401 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA
FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE
L'ARDÈCHE, RELATIVE À L'ENTRETIEN DE LA VIA FLUVIA EN BORDURE DE
LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°820**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le principe de partenariat et le projet de convention correspondant ci-annexé avec le Département de l'Ardèche,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2018-402 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE -
SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE AU TITRE DES ACTIONS CULTURELLES ET DU
FONCTIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs ci-annexée impliquant le soutien du Département de l'Ardèche pour les deux lieux de spectacles (Théâtre des Cordeliers et Espace Montgolfier) au titre des actions culturelles et du fonctionnement d'En Scènes pour les années 2018 et 2019 à hauteur de 61 000€ par année,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à ce dossier,
CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-403 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AU TITRE DE L'AIDE AUX LIEUX POUR L'ANNÉE 2019

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention la plus élevée possible pour les deux lieux de spectacles (Théâtre des Cordeliers et Espace Montgolfier) au titre de l'Aide aux lieux auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-404 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE - DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE L'EUROPE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME LEADER ARDÈCHE VERTE POUR LA SAISON 2018-2019 - SCENES NOMADES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté pour l'intitulé : « Scènes nomades ».

SOLLICITE une subvention de 19.200 euros soit 40,82% du coût de l'opération pour une dépense totale de 47 032€ dans le cadre de la fiche action n°2.1.3 : animation, communication et organisation d'événements visant à mettre en valeur les espaces naturels patrimoniaux, pour les scènes nomades de la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo 2018-2019, au titre de la mise en œuvre d'opérations de la stratégie locale de développement du programme LEADER Ardèche verte,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

S'ENGAGE à communiquer sur l'aide FEADER en respectant les obligations de publicité et en appliquant les logos de l'Europe, du FEADER, de LEADER et à inviter les membres du comité de programmation le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-405 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE PASSAGE TYPE POUR CANALISATION D'ASSAINISSEMENT ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de passage-type ci-annexée,

DONNE délégation de signature à Monsieur le Président pour la signature des conventions de passage,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-406 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES ET ABONNEMENTS 2019

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE conformément au tableau ci-dessus au paragraphe 1., les tarifs 2019 pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques, composés d'un abonnement semestriel perçu d'avance et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, pour les services exploités en régie,

FIXE conformément au tableau ci-dessus au paragraphe 2., la redevance part communautaire et l'abonnement part communautaire pour 2019 pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques, composés d'un abonnement semestriel perçu d'avance et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, pour les services exploités en délégation,
CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-407 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2019, HORS REDEVANCES, ABONNEMENTS ET PFAC

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte les tarifs et pénalités présentés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération et applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-408 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de fixer la PFAC pour les constructions nouvelles, les extensions d'immeuble, les parties réaménagées d'immeuble et les changements de destination selon les modalités susmentionnées,

DECIDE de fixer la PFAC pour les constructions édifiées préalablement à la mise en service du réseau public d'assainissement selon les modalités susmentionnées,

DECIDE que la présente délibération entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-409 - COHESION TERRITORIALE - COHESION TERRITORIALE - MISE A DISPOSITION D'UNE BALAYEUSE ET D'UN CAMION-BENNE TYPE 'MAXITY' AUX COMMUNES - ADOPTION DE LA CONVENTION-TYPE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la mise à disposition de la balayeuse et du camion-benne de 3,5 tonnes de type « Maxity », propriétés d'Annonay Rhône Agglo, au bénéfice des 29 communes,

APPROUVE les termes la convention de mise à disposition de ces véhicules, annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer ladite convention,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-410 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INFORMATIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET GRATUIT DE LA SALLE SERVEURS DE LA MAISON DU DEPARTEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET ANNONAY RHONE AGGLO, LA COMMUNE D'ANNONAY, LE CCAS D'ANNONAY ET LE CIAS D'ANNONAY RHONE AGGLO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17/12/2018
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire

Le Président
Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 17/12/2018 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales